



# DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD

## UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS

f DISTRICT FOOTBALL  
DORDOGNE

Instagram @DISTRICTFOOT24

### RELEVE DE DECISION COMMISSION DE DISCIPLINE MERCREDI 11 FÉVRIER 2026

**Présents :** M. DELANNES Quentin (Président), Mme LONGUEVILLE Nathalie (Secrétaire de séance), Mme. DEVALEIX Yolande, BIBIE Christelle, MARTINS Sandra, MM. AUTIERE Hervé (vice-président), BUFFIERE Patrick, MORTASSAGNE Xavier, VERGNAUD Damien.

**Excusés :** Mme ANDRAUD Julie, MM. DUMAURE Jean-Louis, PAULET Thierry.

La séance se déroule en visioconférence.

Les décisions énoncées ci-dessous ont été prises dans et pour le respect du droit de contradictoire.

*Le document ci-dessous permet de prendre connaissance des décisions de la Commission de Discipline du District Dordogne-Périgord. Ces décisions sont données pour information et ne remplacent en rien les décisions motivées qui sont notifiées dans le PV.*

Pour rappel :

Les décisions de la Commission Départementale de Discipline sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, conformément aux dispositions de l'article 3.4.1 du règlement disciplinaire FFF (annexe 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Appel et dernier ressort :

➤ Commission d'Appel de la Ligue ([juridique@lfna.fff.fr](mailto:juridique@lfna.fff.fr)) :

o pour une sanction prononcée à l'encontre d'une personne physique, dont le quantum est égal ou supérieur à un an ferme.

o pour les sanctions fermes de retrait de point(s), de rétrogradation, de mise hors compétition, d'interdiction d'engagement ou de radiation, prononcées à l'encontre d'un club.

➤ Commission d'Appel de District ([secretariat@dordogne-perigord.fff.fr](mailto:secretariat@dordogne-perigord.fff.fr)) : dans les cas, autres que ceux énoncés ci

Les sanctions sont consultables sur Footclubs pour les clubs et sur « Mon Espace FFF » pour le licencié.

#### A L'ORDRE DU JOUR :

- Propos du Président
- Dossiers inférieur ou égal à un match : 2
- Dossiers pour faits de jeu :
- Dossiers pour incivilités :
- Dossier suspendu figurant sur une FMI :
- 3ème Avertissement en moins de 3 mois : 3
- Dossier classé sans suite :
- Dossier mis en délibéré : 1

**COMMISSION DE DISCIPLINE DU 11.02.2026**

**DISTRICT DORDOGNE PÉRIGORD**

[secretariat@dordogne-perigord.fff.fr](mailto:secretariat@dordogne-perigord.fff.fr)

Tel : 05 53 07 06 11 - 17 Av. du Parc, 24430 Marsac-sur-l'Isle

**Page 1 | 4**



# DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD

## UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS

DISTRICT FOOTBALL  
DORDOGNE

@DISTRICTFOOT24

- Dossier en instruction : 1
- Police des terrains :
- Rétablis dans ses droits :
- Avertissements enregistrés : 4

### **PROPOS DU PRÉSIDENT :**

Quentin fait un bref retour sur le comité directeur d'urgence qui s'est déroulé en début de semaine concernant les conditions météorologiques subies. Il demande à l'ensemble des membres de la commission de prendre leur disposition pour le mois de mars et avril afin d'être au maximum disponibles pour traiter de la meilleure façon un éventuel surnombre des dossiers.

**Match n°54021966 – SANILHACOIS SA 2 - ENT.LIMJSA MONT 2**

**Compétition : Départemental 2 Happy Home Poule B du 18/01/2026**

La commission accueille réception du rapport d'instruction de M. BLOSSIER Alain, et met en délibéré les décisions afin de procéder à une audition.

**Sont convoqués pour audition, d'après l'article 3.3.4.2 de l'annexe 2 des règlements généraux de la FFF.:**

M. BLOSSIER Alain, instructeur.

**les officiels :**

**le club de SPA. SANILHACOIS :**

**le club de LIMENS JSA :**

**L'audition aura lieu le mercredi 25 février 2026 à 20h15 au DISTRICT DORDOGNE PÉRIGORD - 17 Av. du Parc, 24430 Marsac-sur-l'Isle.**

### **DOSSIERS INFÉRIEUR OU ÉGAL À UN MATCH :**

**Match n°54041732 – LIMEUIL FC 2 - SARLAT MARCILLAC FC 3**

**Compétition : Départemental 3 Créo Courtage Poule D du 08/02/2026**

Après étude des pièces versées aux dossiers à savoir, FMI et annexes du match n°54041732, ainsi que le rapport complémentaire de l'arbitre central de la rencontre.

Jugeant en première instance,

**Dossier n°23557814**

**Le licencié du club de F.C. SARLAT MARCILLAC :**

**DÉCISIONS :**

**Application :** Article 1.2 du barème disciplinaire de l'annexe 2 des RG de la FFF

**Motif retenu :** Récidive d'avertissements

**Décision :** 1 match de suspension ferme, à compter du 09.02.2026, assorti de 25 euros d'amende et 20 euros de frais de dossier.

**Dossier n°23557810**

**Le licencié du club de F.C. DE LIMEUIL :**

**DÉCISIONS :**

**Application :** Article 1.2 du barème disciplinaire de l'annexe 2 des RG de la FFF

**Motif retenu :** Récidive d'avertissements

**COMMISSION DE DISCIPLINE DU 11.02.2026**

**DISTRICT DORDOGNE PÉRIGORD**

**[secretariat@dordogne-perigord.fff.fr](mailto:secretariat@dordogne-perigord.fff.fr)**

**Tel : 05 53 07 06 11 - 17 Av. du Parc, 24430 Marsac-sur-l'Isle**

**Page 2 | 4**



# DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD

## UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS

DISTRICT FOOTBALL  
DORDOGNE

@DISTRICTFOOT24

**Décision :** 1 match de suspension ferme, à compter du 09.02.2026, assorti de 25 euros d'amende et 20 euros de frais de dossier.

### DOSSIERS POUR INCIVILITÉS :

#### **Match n°55473762 – RIBERACOIS CA 1 - GJ BEAURONNE DRONNE 1**

**Compétition : U17 Niveau Elite Poule A du 07/02/2026**

Après étude des pièces versées aux dossiers à savoir, FMI et annexes du match n°55473762, le rapport complémentaire de la déléguée officielle de la rencontre, un rapport spontané de l' arbitre assistante de la rencontre, ainsi qu'un courrier spontané du club de GJ BEAURONNE DRONNE.

**A noter que M. MORTASSAGNE Xavier ne participe pas aux délibérations et aux décisions.**

Jugeant en première instance,

- Considérant qu'il est nécessaire d'ouvrir un dossier disciplinaire à l'encontre du licencié du club de GROUPEMENT JEUNESSE BEAURONNE ET DRONNE.

- La commission soumet le match à une instruction et sollicite M. MARLIER Lucas comme instructeur.

*Il est important de préciser que la commission se tiendra informée de l'évolution de l'instruction et pourra le cas échéant procéder à l'application ou la suppression de mesure à titre conservatoire tel que prévu par l'article 3.3.3 de l'annexe 2 des RG de la FFF.*

- Considérant la gravité des faits relatés, il est opportun de faire application de l'article 3.3.3 de l'annexe 2 des RG de la FFF, qui prévoit la mise en place de mesure à titre conservatoire.

### DÉCISIONS :

**Dossier n° X**

**Le licencié du club de GROUPEMENT JEUNESSE BEAURONNE ET DRONNE :**

**Application :** Article 3.3.3 du barème disciplinaire de l'annexe 2 des RG de la FFF.

**Motif retenu :** Comportement discriminatoire

**Décision :** Suspendu à titre conservatoire à compter du 12.02.2026.

#### **Match n°54035056 – NEUVIC ST LEON AS 2 - PERIGUEUX FOOT 2**

**Compétition : Départemental 3 Crée Courtage Poule B du 08/02/2026**

Après étude des pièces versées aux dossiers à savoir, FMI et annexes du match n°54035056, le rapport complémentaire de l'arbitre central de la rencontre, celui du délégué officiel, de photos des infrastructures, d'un courrier spontané du club de PERIGUEUX F., ainsi qu'un extrait vidéo du match.

**A noter que Mme. BIBIE Christelle ne participe pas aux délibérations et aux décisions.**

Jugeant en première instance,

**Dossier n°23556240**

**Le licencié du club de PERIGUEUX F. :**

### DÉCISIONS :

**Sont convoqués pour audition, d'après l'article 3.3.4.2 de l'annexe 2 des règlements généraux de la FFF.:**

**les officiels :**

**le club de A.S. NEUVIC ST LEON :**

**le club de PERIGUEUX F. :**

**L'audition aura lieu le mercredi 25 février 2026 à 19h30 au DISTRICT DORDOGNE PÉRIGORD - 17 Av. du Parc, 24430 Marsac-sur-l'Isle.**

**Dossier n°23556240**

**Le licencié du club de PERIGUEUX F. :**

**Application :** Article 3.3.3 du barème disciplinaire de l'annexe 2 des RG de la FFF.

**COMMISSION DE DISCIPLINE DU 11.02.2026**

**DISTRICT DORDOGNE PÉRIGORD**

**[secretariat@dordogne-perigord.fff.fr](mailto:secretariat@dordogne-perigord.fff.fr)**

**Tel : 05 53 07 06 11 - 17 Av. du Parc, 24430 Marsac-sur-l'Isle**

**Page 3 | 4**



# DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD

## UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS

f DISTRICT FOOTBALL  
DORDOGNE

Instagram @DISTRICTFOOT24

**Motif retenu :** Comportement intimidant envers officiel

**Décision :** Suspendu à titre conservatoire à compter du 09.02.2026.

Joueurs ayant reçu trois avertissements à l'occasion de trois matchs différents dans une période inférieure ou égale à trois mois

### Dossier n°23544611

**licencié du club de GROUPEMENT JEUNESSE BEAURONNE ET DRONNE :**

**DÉCISIONS :**

**Application :** Article 1.3 du barème disciplinaire de l'annexe 2 des règlements généraux de la FFF

**Motif retenu :** Recevoir 3 avertissements lors de 3 matchs différents dans une période inférieure ou égale à 3 mois

**Décision :** 1 match de suspension ferme, à compter du 16.02.2026, assorti de 25 euros d'amende et 10 euros de frais de dossier

### Dossier n°23545663

**licencié du club de A.S. NONTRON SAINT PARDOUX :**

**DÉCISIONS :**

**Application :** Article 1.3 du barème disciplinaire de l'annexe 2 des règlements généraux de la FFF

**Motif retenu :** Recevoir 3 avertissements lors de 3 matchs différents dans une période inférieure ou égale à 3 mois

**Décision :** 1 match de suspension ferme, à compter du 16.02.2026, assorti de 25 euros d'amende et 10 euros de frais de dossier

### Dossier n°23556160

**licencié du club de TERRASSON FOOTBALL CLUB :**

**DÉCISIONS :**

**Application :** Article 1.3 du barème disciplinaire de l'annexe 2 des règlements généraux de la FFF

**Motif retenu :** Recevoir 3 avertissements lors de 3 matchs différents dans une période inférieure ou égale à 3 mois

**Décision :** 1 match de suspension ferme, à compter du 16.02.2026, assorti de 25 euros d'amende et 10 euros de frais de dossier

Le Président,  
Quentin DELANNES

La Secrétaire de séance,  
LONGUEVILLE Nathalie